

AURILLAC AGGLOMERATION

Recrute par voie statutaire ou contractuelle pour son service « Grand Cycle de l'Eau » « Agent de relève et de dépannage des compteurs d'eau » (H/F)

Aurillac Agglomeration, c'est 25 communes, 56 066 habitants soit plus d'un tiers de la population du Cantal, 60% de l'activité économique, 45% des emplois et un territoire de 490 km². Etablissement public de coopération intercommunale, Aurillac Agglomeration exerce pour les 25 Communes de son territoire un certain nombre de compétences à retrouver sur son site internet www.aurillacagglo.fr. Pour exercer les missions et compétences Aurillac Agglomeration compte environ 320 agents répartis sur de multiples sites.

Le secteur de l'eau potable doit vérifier que le traitement se passe bien. Pour cela, le service effectue une veille permanente via informatique ou au travers d'analyses réalisées sur le terrain.

Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux

Catégorie : C

Grade minimum attendu : [Adjoint technique territorial](#)

Filière : [Technique](#)

Poste à Temps Complet (36h/semaine sur 4,5 jours du lundi au vendredi matin + RTT)

Poste basé à [Aurillac](#)

Sous la responsabilité du Responsable de la cellule Branchements vous devez assurer le renouvellement des compteurs et accessoires et assurer le dépannage des branchements des abonnés.

Vos missions principales sont :

- ✓ Assurer le renouvellement des compteurs d'eau, têtes émettrices de relève à distance (renouvellement et/ou paramétrage), robinets ;
- ✓ Assurer les dépannages des branchements (fuites avant compteurs, compteurs bloqués ...) ;
- ✓ Maintenance des équipements hydraulique et/ou plomberie ;
- ✓ Savoir renouveler les équipements hydraulique composant un branchement d'eau (robinets ou vannes, compteur ...)

Formation CAP / BEP. Bac Pro

Permis B obligatoire

Connaissances en soudure (cuivre, PEHD)

Application du règlement du Service de l'Eau

Astreinte • Autonomie • Fiabilité • Esprit d'équipe • Bon relationnel avec les usagers

Rémunération : calculée selon le profil + IFSE : indemnité versée mensuellement + prime versée en novembre + prime calculée sur la manière de servir (CIA) + C.O.S du pays vert (équivalent d'un comité d'entreprise)

Date limite de candidature : jusqu'au 16 février 2026 inclus

Envoyer lettre de motivation + CV (si statutaire dernier arrêté administratif + dernier entretien d'évaluation) :

A Monsieur le Président d'Aurillac Agglomération
3, place des Carmes CS 80501 15005 AURILLAC CEDEX
ou par mail à rh@aurillacagglo.fr

Contacts et renseignements :

Xavier HUP, responsable de secteur Eau au 04.71.46.86.30

Carine QUIERS, responsable du service RH au 04.71.46.86.49